

Article 31 du Règlement

[Traduction]

LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE
DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Mike Scott (Skeena, Réf.): Monsieur le Président, le NPD a toujours donné l'image d'un parti défenseur des petites gens, des opprimés et des pauvres. Il est temps de remettre les pendules à l'heure.

De récents reportages ont révélé que le Nouveau Parti démocratique de la Colombie-Britannique et un groupe solliciteur de fonds associé à celui-ci ont manigancé tout un enchevêtrement de comptabilité trompeuse et de paiements louches pour escroquer des organismes caritatifs pendant des années. Le comité central du parti a fait l'objet de perquisitions en vertu de mandats accusant le parti de vol et de fraude pour un total supérieur à un million de dollars.

Les répercussions d'un tel scandale sont graves pour la Chambre. Plusieurs anciens députés sont impliqués dans le détournement des fonds destinés aux oeuvres de charité. La question est de savoir combien d'argent destiné à la NCHS a plutôt servi à financer les campagnes électorales du NPD.

● (1405)

Dans une lettre de 1987, l'ancien député néo-démocrate Dave Stupich prétend que la Nanaimo Commonwealth Holding Society a versé des sommes considérables au NPD aux niveaux local, provincial et fédéral.

Au nom des organismes caritatifs en cause et de tous les députés à la Chambre, je demande que les enquêteurs étendent leur enquête hors des frontières de la Colombie-Britannique et examinent aussi les contributions au niveau fédéral. . .

Le Président: Le député de Regina—Qu'Appelle.

* * *

LA COMMISSION DES LIBÉRATIONS
CONDITIONNELLES

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle, NPD): Monsieur le Président, Helen Betty Osborne, une métisse de 19 ans a été brutalement assassinée, en 1971, à Le Pas, au Manitoba. Seize ans plus tard, Dwayne Archie Johnston était la seule personne condamnée, pour ce crime, à l'emprisonnement à vie sans possibilité de libération conditionnelle avant dix ans. Une enquête sur la justice autochtone avait déterminé que le meurtre était clairement motivé par le racisme.

Aujourd'hui, sept ans seulement après sa condamnation, M. Johnston est en semi-liberté et peut profiter de ses fins de semaine à l'extérieur de la prison. Selon certains articles de journaux, il y a un certain nombre d'erreurs de faits graves dans le dossier de M. Johnston devant la Commission des libérations conditionnelles et on dit que: «il a fourni sa version des événements d'une façon très neutre et très terne, comme si elle avait été répétée d'avance.»

J'invite fortement la Commission des libérations conditionnelles à réexaminer sérieusement cette décision d'accorder la semi-liberté à M. Johnston.

* * *

[Français]

LA CAMPAGNE RÉFÉRENDAIRE

M. Jean Landry (Lotbinière, BQ): Monsieur le Président, le ministre des Affaires étrangères a rabaisé les Québécois, en fin de semaine, en laissant entendre que le Québec serait trop petit pour percer sur les marchés nationaux. Les Québécois n'accepteront tout simplement pas de se laisser diminuer ainsi et garderont le cap vers la souveraineté, et ce, malgré les vagues et les obstacles que dressent devant eux les tenants du statu quo.

En réponse au ministre qui affirme que voter oui à la souveraineté, c'est quitter un paquebot pour une chaloupe, nous lui offrons les propos tenus par le maire de la ville de Granby, et je cite: «Moi je vous dis ceci: le *Titanic* gîte dangereusement. Le temps est venu. Dans l'ordre et dans le calme, évacuons ce luxueux paquebot troué et montons vers le navire amiral québécois.»

C'est précisément cela que feront les Québécois le 30 octobre.

* * *

LES FRANCOPHONES HORS QUÉBEC

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur, Lib.): Monsieur le Président, il n'y a pas que la députée bloquiste de Rimouski—Témiscouata qui puisse manquer de respect à l'endroit des francophones hors Québec. Son collègue séparatiste, le délégué régional du PQ pour la région de l'Outaouais, a déclaré le 20 octobre dernier, au sujet des francophones hors Québec, et je le cite: «Ils sont de beaucoup plus colonisés que les francophones du Québec, alors la peur chez le colonisé double. Les francophones à l'extérieur du Canada ont doublement plus peur et ils croient doublement les épouvantes semées par le camp du désespoir.»

Les séparatistes du Québec ont atteint un tel niveau d'arrogance à l'égard de ceux qui sont différents d'eux, qu'ils se croient maintenant tout permis. Les Québécois et les Québécoises connaissent les vertus de tolérance et de générosité du Canada. Le 30 octobre, ils choisiront le Canada et ils voteront non à l'arrogance des séparatistes.

* * *

LA CAMPAGNE RÉFÉRENDAIRE

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester, Lib.): Monsieur le Président, dans une semaine nous serons le 30 octobre et les Québécois et les Québécoises devront se prononcer lors d'un référendum sur la séparation du Québec.

Avant de voter au référendum, ils devraient se poser les quelques questions suivantes: Voulez-vous que le Québec se sépare du Canada? Voulez-vous que le Québec cesse de faire partie du Canada? Que le Québec devienne un pays étranger du Canada? Voulez-vous cesser d'être représentés au Parlement canadien, c'est-à-dire de ne plus élire de députés dans une élection fédérale? Voulez-vous renoncer à tout ce que vous, vos parents et vos grands-parents avez bâti dans ce pays?